

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR PRAP 2S

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 3 ANS

▶ OBJECTIFS

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique
- Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée

100%

Taux de satisfaction
(satisfait ou très satisfait)

100%

Taux de réussite

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

Publics : Salariés ou formateurs indépendants

Prérequis : Être formateur PRAP 2S

Durée : 28 heures

Effectif : 10 stagiaires

Maintien et actualisation des compétences est requis à 36 mois

📁 PROGRAMME

Actualités du dispositif PRAP

Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

La prévention des risques dans l'établissement

Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Comprendre le processus de développement de compétences de l'adulte

Construire un déroulé pédagogique adapté à la formation des acteurs PRAP2S

Utiliser des méthodes pédagogiques actives

Utiliser différentes méthodes d'évaluation

Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Argumenter l'ALM

Décliner les déplacements naturels

Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement

Argumenter le choix des aides techniques

Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement

📄 EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat de formateur PRAP 2S à l'issue de la formation sous réserve de présence à l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives

👥 LES POINTS FORTS

- Dispositif actualisé
- Formation certifiante
- Formation centrée sur la pratique
- Analyse et amélioration des pratiques
- Animation ludique et participative

👤 QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateurs PRAP 2S certifiés par l'INRS
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

📎 MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Matériel de prise de notes

ERGO53 / SAS CLEF

2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne
contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53